

LA COLLABORATION AVEC LES INSTITUTIONS MULTILATÉRALES

Le Canada maintient son engagement à l'égard de sa coopération multilatérale. Des organisations et des mécanismes multilatéraux efficaces peuvent, et doivent, être d'importants instruments de promotion des valeurs et des intérêts canadiens. Les systèmes multilatéraux, même si l'évolution du contexte mondial et la nécessité d'un travail exigeant constant les mettent à rude épreuve, sont un processus intégrateur prometteur qui permet d'établir les règles de conduite internationale, ainsi qu'un forum qui permet de promouvoir des valeurs que le Canada juge importantes, notamment la démocratie, le développement humain et la justice sociale.

Nous comptons sur les organisations multilatérales pour l'exécution de plus de 40 % du programme d'aide canadien. Elles jouent un rôle essentiel dans le soutien des États en crise et, de fait, elles constituent le principal instrument de la communauté internationale pour répondre aux besoins de ces États, ainsi qu'aux situations d'urgence et aux crises humanitaires. Les organisations multilatérales jouent aussi un rôle central dans la réalisation des ODM. Elles nous permettent d'étendre notre action

au-delà des limites des programmes bilatéraux dans des domaines comme le VIH/sida et l'éducation. Ces organisations assurent également la coordination de grandes initiatives mondiales, comme l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et le Fonds pour l'environnement mondial, qui visent à régler des problèmes mondiaux fondamentaux touchant les biens publics. Ces rôles de coordination englobent des fonctions plus larges, comme la coordination entre les donateurs et l'harmonisation des procédures, sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les organisations multilatérales ont joué un rôle prépondérant pour ce qui est de régler les questions touchant l'allègement de la dette des pays en développement. Nos contributions de base aux organisations multilatérales nous permettront aussi de demeurer actifs dans les pays qui ne bénéficient pas de programmes bilatéraux à grande échelle.

Comme c'est le cas pour les secteurs et les pays, le gouvernement a l'intention de se donner une approche plus stratégique en ce qui concerne l'appui aux organisations multilatérales.

ORGANISATIONS MULTILATÉRALES : APPUI RENFORCÉ LÀ OÙ ELLES JOUENT UN RÔLE ESSENTIEL

Les critères pour une plus grande sélectivité — et pour un examen rigoureux continu — dans la répartition des ressources canadiennes parmi les organisations multilatérales seront les suivants :

- **Capacité d'atteindre les ODM, à l'échelle mondiale et régionale.** Certaines organisations occupent une place cruciale dans les efforts mondiaux visant à atteindre les ODM, soit en raison du rôle qu'elles jouent dans la gouvernance mondiale, soit en raison de leur capacité de mobiliser d'importantes ressources en vue des investissements associés aux ODM.
- **Capacité spécialisée de répondre aux besoins humanitaires.** D'autres organisations internationales jouent un rôle essentiel dans l'acheminement de l'assistance humanitaire, particulièrement dans les situations qui rendent impossibles de multiples initiatives bilatérales pour des raisons d'ordre logistique ou politique.
- **Fonctions spécialisées associées à des priorités canadiennes particulières liées aux ODM.** Un autre groupe d'organisations vise des secteurs ou des thèmes précis. Il s'agit d'organismes qu'appuierait le Canada du fait de leur capacité particulière à exécuter des programmes mondiaux et régionaux dans les secteurs prioritaires et transversaux du Canada.
- **Efficacité de l'institution.** Dans toutes les catégories mentionnées ci-dessus, les institutions seront constamment évaluées en fonction de leur efficacité organisationnelle et de leur capacité à obtenir des résultats en matière de développement sur le terrain.